

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

COMMUNE DE NANTES-EN-RATTIER

**Demande d'enregistrement présentée par la société :
CARRON**

NATURE DU PROJET : Renouvellement d'une Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : lieu-dit « Les Biffes »

DURÉE DE LA CONSULTATION : 4 semaines

DATE D'OUVERTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : le mardi 6 février 2024 (13h30)

DATE DE CLÔTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : le mardi 5 mars 2024 (17h30)

CONSULTATION DU DOSSIER, pendant toute la durée de la consultation du public :

- en mairie de Nantes-en-Rattier aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci, soit :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	-	-
Mardi	-	13h30 à 17h30
Mercredi	-	-
Jeudi	-	-
Vendredi	-	13h30 à 17h30

- sur le site internet des services de l'État en Isère : <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Consultation-du-public/Consultation-du-public-ICPE-2024>

OBSERVATIONS : Pendant toute la durée de la consultation du dossier, toute personne intéressée pourra formuler ses observations :

- sur le registre de consultation du public, déposé en mairie de Nantes-en-Rattier,
- par lettre, adressée à la direction départementale de la protection des populations (DDPP) – service installations classées – 22 avenue Doyen Louis Weil – CS 6 – 38028 GRENOBLE CEDEX 1,
- par voie électronique, en envoyant un courriel à : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet de l'Isère. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'enregistrement, assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un arrêté préfectoral de refus.